



Monsieur le Dasen,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette année, la CAPD et ses membres se réunissent dans des conditions inédites depuis la mise en place du PPCR : un seul recours rendez-vous de carrière à l'ordre du jour.

**Faut-il conclure qu'une telle amélioration des conditions de travail et d'évaluation rend cette première CAPD de l'année presque inutile ?**

Vous l'avez compris ? La question est volontairement provocatrice, car personne n'est assez naïve ou naïf autour de cette table pour y croire une seule seconde.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'ordre du jour, quel niveau d'analyse pouvons-nous avoir sans un ensemble d'éléments et de données :

- Le nombre d'enseignant-es et enseignants concerné·es par un rdv de carrière à l'échelon 9 ;
- Le nombre de rendez-vous tenus ;
- La ventilation des avis finaux ;
- Le nombre de collègues n'ayant pas eu leur rendez-vous de carrière et les raisons,
- Le nombre de recours gracieux ayant obtenu une réponse favorable ?

Concernant plus largement la CAPD, ce n'est évidemment pas ici, salle Latécoère, que nous réglerons le démantèlement de cette instance engagé par la loi fonction publique de 2019. Rappelons que l'ambition affichée était d'améliorer le dialogue social pour permettre à chaque agent·e et agent de communiquer directement avec son employeur dans un cadre plus efficace et qualitatif.

Sept ans après : le constat est amer, pire la confiance s'affaiblit et le sentiment d'abandon administratif s'est renforcé.

Comment ne pas évoquer les nombreux dossiers des congés longue maladie où des collègues, souvent isolé·es et en souffrance, n'obtiennent aucune réponse et doivent fournir certificats sur certificats pour justifier de leur situation car, vous, l'employeur, n'avez pas la capacité de respecter des délais, d'être à l'écoute et tout simplement de respecter nos droits ?

Comment ne pas évoquer, le cas de ces collègues que nous avons suivi pendant 2 ou 3 ans parce qu'elles ne touchaient pas leur SFT pour des raisons incompréhensibles, et qui n'obtenaient aucune réponse, pour des éléments de droit ?

Comment ne pas penser aux personnels contractuel·les qui en ce début d'année, ont eu de grosses difficultés à obtenir leur attestation de fin de contrat, les empêchant de faire valoir leurs droits auprès de France Travail ?

Comment ne pas évoquer ces collègues qui à cause d'erreurs successives ont un avancement qui ne reflète pas la réalité de leurs parcours et qui attendent encore aujourd'hui des réponses ?

Comment ne pas penser à ses nombreuses et nombreux collègues, débutantes et débutants, qui se retrouvent brutalement affecté·es à la balayette dans des situations professionnelles et humaines intenables ?

Comment ne pas penser au pointage forcé des AESH absentes et absents pendant les grèves par des directrices et directeurs d'école qui n'ont aucun rôle de supérieur hiérarchique ?

Comment ne pas évoquer les collègues qui se tournent vers leur IEN pour des questions RH faute de réponse de la DPE et qui n'obtiennent pas de réponse, pire des réponses erronées ?

Toutes ces difficultés individuelles s'inscrivent dans un contexte collectif tout aussi préoccupant :

- Le manque chronique de remplaçantes et remplaçants avec des classes à 35 élèves dans certaines écoles... depuis des semaines...je pense à une école où 12 collègues ont toutes et tous été arrêté·es par un médecin cette semaine. Ce n'est pas faute d'avoir alerté. Ou tout aussi ubuesque, des collègues convoqués pour leur formation CAFIPEMF, soit par vous, dont l'absence retombe sur les équipes, pour certaines petites écoles cela veut dire 11 élèves repartie·es dans les autres classes.
- Des refus de formation sur temps de travail, y compris pour des formations financées par le Rectorat, dans un contexte où la formation continue est insuffisante et où l'obtention d'un congé formation professionnel relève presque du miracle ;
- L'absence de reconnaissance professionnelle des rendez-vous de carrière qui ne sont pas toujours formateurs voire quelquefois mal vécus par des remarques inappropriées voire décorrélées d'une certaine réalité.
- Des fermetures de classe dès la rentrée qui imposent des réorganisations brutales dans des écoles, et qui balayent le travail d'équipes en une instance.

- Des situations d'élèves de plus en plus explosives et violentes qui épuisent et saturent notre travail, le tout sans réelle solution ou pistes d'amélioration pour l'élève.
- Des cabales parentales de plus en plus violentes, au cours desquelles les personnels se voient imposer, pour obtenir la protection fonctionnelle, des justifications parfois supérieures à celles demandées par la police ou un juge.

Alors oui, même si cette instance est maintenant vidée de son contenu et de ses compétences, les difficultés, elles, sont bien réelles et persistent.

Nous le rappelons : vous êtes un employeur exigeant et nous enseignantes et enseignants avons un profil de bon élève. Comprenez que vos exigences ne sont crédibles que si vous-même, vous vous montrez irréprochable.

Alors lorsque nous avons une démonstration quotidienne de la maltraitance institutionnelle par les dysfonctionnements chroniques et le non-respect de nos droits les plus élémentaires, il ne faut pas s'étonner des désillusions qui provoquent la fuite des enseignantes et enseignants vers de nouveaux horizons.

Monsieur le Dasen, nous sommes lassé-es de nous répéter, de F3SCT en CAPD et si vous ne connaissez pas la chanson de Jeanne Added : *ce n'est qu'un aurevoir*, il est temps de l'écouter prononcer cette phrase d'une gravité calme et d'une lucidité désabusée : « Je ne mentirai pas, tout ne va pas bien ». Et c'est sur ces derniers mots, que nous aurons une pensée très émue pour notre collègue de Sanary sur Mer.